



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



Crédit photo: CGRMP

PISTES D' ACTIONS - FAUNE AQUATIQUE

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.1. Améliorer la gestion des bandes riveraines.

2.1.2. Protéger l'intégrité des bandes riveraines et les renaturaliser si nécessaire.

2.1.2.F Sensibiliser les municipalités afin qu'elles appliquent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	1 formation pour les élus et une pour les riverains	2.1.2.F.1 Projet d'identification de la rive de 3, 10 et/ou 15 m sur les terrains riverains pour la sensibilisation avec apport d'information
Notes sur la piste		

2.1.2.G Sensibiliser les municipalités à la possibilité de réglementations qui peuvent être complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (3 strates végétales, revégétalisation).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	2 formation pour les élus et une pour les riverains en même temps que la 2.1.2.F	
Notes sur la piste		

2.1.2.H Adopter des réglementations complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables portant par exemple sur la présence des 3 strates végétales ou la revégétalisation des berges.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Voir une application plus serrée de la Politique sinon, présence de règlement dans 50% des municipalités riveraines.	2.1.2.H.1 Règlement municipal de Ste-Paule pour la protection des rives adopté en 2012
Notes sur la piste		
Municipalité de Ste-Paule pour le lac du Portage a adopté une telle réglementation		

2.2. Améliorer la gestion des plans d'eau.

2.2.1. Améliorer les connaissances de l'état des écosystèmes aquatiques.

2.2.1.B Sensibiliser la population et lui permettre une meilleure connaissance des écosystèmes aquatiques.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Finaliser les cahiers des élus pour les municipalités restantes, soit celles des plateaux et lac Humqui pour 2021.	2.2.1.B.1 Faire une rencontre publique pour faire connaître le cahier des élus aux citoyens et le mettre accessible via internet
Notes sur la piste		
Pour les prochaines élections municipales		

2.2.1.D. Poursuivre le Survol Benthos.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Maintenir 4 stations urbaines d'ici 2023	
Notes sur la piste		
Le projet "rivières surveillées" est un fond de 3 ans terminant en 2019. 4 stations (riv. Matap à Causap. et Matap.). Il faut des fonds pour poursuivre. Suivi environnemental de l'impact urbain		

2.2.1.F Faire connaître les milieux sensibles aquatiques du plan de protection et de mise en valeur du Bas-St-Laurent (PPMV) (reformuler).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	D'ici 2023, formation par société d'exploitation des ressources (BSL et GIM), si besoin	
Notes sur la piste		

2.2.3. Maintenir des régimes hydriques appropriés.

2.2.3.C Sensibiliser les propriétaires privés sur les aires d'équivalence de coupe (AEC).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Présence d'unité de drainage dans les plans aménagements forêt privée	
Notes sur la piste		

2.2.3.D Pour la forêt privée, dresser un portrait des coupes forestières par sous-bassin versant dans le but de s'assurer que les aires d'équivalence de coupe (AEC) n'excèdent pas 50 % des sous-bassins versants.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Piste précisée, cible modifiée	Maintenir 50 % et moins de AEC évalué avec l'adaptation l'outil de classification des M.H. de l'AMVFPBSL pour cibler les bassins sensibles.	
Notes sur la piste		

2.2.3.E Identification des sbv vulnérables et sensible au niveau des forêts privées

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	D'ici 2023, les sbv sensibles et vulnérables sont présents dans les plans d'aménagements	
Notes sur la piste		
Nouvelle piste formulée (réf.2014-18:2.2.3.A)		

2.2.4. Maintenir l'intégrité des milieux humides.

2.2.4.F Faire le suivi des milieux humides et/ou poursuivre les mesures de conservation volontaire

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	D'ici 2023, continuité des suivis des milieux humides	2.2.4.F.1 Revoir pour un objectif plus spécifique
Notes sur la piste		

2.2.4.I Localiser les refuges thermiques en lien avec les milieux humides et les tributaires (perm. et/ou Interm.) ensuite prioriser les sites à protéger et/ou restaurer.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	D'ici 2023, une analyse spatiale entre les refuges thermiques connues vs les MH et les tributaires (perm. Et interm.) et un outil de priorisation de protection et/ou restauration.	
Notes sur la piste		
Issu du secteur salmonicole		

2.4. Réduire l'apport d'intrants néfastes dans les plans d'eau.

2.4.5. Réduire l'introduction des espèces envahissantes et indésirables dans les écosystèmes aquatiques du bassin versant.

2.4.5.G. Promotion du programme de déclaration des captures de truite arc-en-ciel du MFFP

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Validation à faire avec le MFFP	BESOIN PLUS D'INFORMATION	2.4.5.G.1 Discuter avec la secteur Faunique de la TC
Notes sur la piste		
apport leur de la 2e révision du PDE par le MFFP		

2.5 Réduire les pressions d'origine agricole.

2.5.1. Se doter d'une saine gestion des pratiques agroenvironnementales

2.5.1.I Adapter la culture à grande interligne (ex. maïs et soja) à des milieux aquatiques sensibles tel que l'habitat des salmonidés

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	a) Relever superficie visées b) Évaluer les zones propices c) Sensibiliser les producteurs	
Notes sur la piste		
Nouvelle piste tous validés issue de la table agricole, a été accepté lors du processus du PDZA		

2.6. Protéger la ressource piscicole.

2.6.1. Améliorer nos connaissances sur les populations et les habitats du poisson sur le territoire.

2.6.1.A Étudier l'habitat du touladi sur le lac Matapédia.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Initiation d'une étude sur l'état de l'habitat du Touladi dans le lac Matapédia d'ici 2023	2.6.1.A.1 Évaluer avec la TC et secteur faune pour mieux cibler les besoins 2.6.1.A.2 Inventaire et caractérisation du lac Matapédia (Substrat, rives et herbiers) 2.6.1.A.3 Inventaire et caractérisation du lac Nemtayé (Substrat, rive et herbiers)
Notes sur la piste		
même cible depuis 2016; Sera discuté dans le plan sur la faune aquatique.		

2.6.1.B Inventorier les habitats (fosses, frayères, aires d'alevinage) des salmonidés.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible et indicateur modifiés à valider	1) Présence d'inventaire amont de Kedgwick et amont de Patapédia pour les habitats de juvéniles;2)Intégrer les résultats des refuges thermiques avec IQH saumon;3) Connaître l'importance des lacs dans la distribution du saumon et la qualité de son habitat	
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole		

2.6.1.C Faire un suivi des stocks afin de bien connaître l'état de la population de salmonidés et de leur évolution, en utilisant entre autres une trappe rotative.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible et indicateur modifiés à valider	Maintenir le suivi des populations sur les rivières Matapédia, Humqui, Patapédia et Causascal	
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole; trois ans de suivi fait sur la Matapédia, Possibilité d'un décompte du MPO sur la rivière Matapédia;2014-18:indicateur Présence d'une trappe rotative près de l'embouchure de la rivière Matapédia		

2.6.1.D Cibler les causes potentielles de propagation de maladies (ex.Saprolinia) chez le saumon afin de pouvoir intervenir rapidement.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	D'ici 2023, continuer la détection des maladies chez les saumons de la Ristigouche	2.6.1.D.1 Révision faite avec la table de travail faune et avec le Comité aviseur scientifique de Restigouche, manque le secteur faune du gouvernement du Québec
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole; Besoin: Améliorer la faisabilité des permis SEG avec le timing déjà difficile du suivi jusqu'au laboratoire; détection de virus fait par Listuguj management fisherie en 2016-17-18		

2.6.1.E Identifier les sites potentiels de frai à proximité des traverses et des fossés routiers.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible et indicateur modifiés à valider	Rendre les travaux de caractérisation de INRS acceptable au public et ceux de l'OBVMR; répertorié sites faite par le MTQ	
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole 2014-18: Nb de kilomètres de route étudiés et % des sites intervenus par le MTQ;		

2.6.2. Améliorer les habitats et les stocks piscicoles.

2.6.2.A Sensibiliser les pêcheurs au respect des quotas à la ZEC Casault et sur les rivières peu fréquentées.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Continuer la sensibilisation 100% des pêcheurs sensibilisés d'ici 2023	
Notes sur la piste		
révision des pistes en processus avec la Zec et ses membres		

2.6.2.B Augmenter la surveillance sur les lacs et les rivières, habités ou non (ex. Assemetquagan et Milnikek) afin de contrer le braconnage.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Faire un lien entre le plan de protection de la Patapédia et celui de la Ristigouche	
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole; Manque de financement, manque d'agent pendant l'été, manque d'effectif. Positif: ouverture d'un bureau à Kedgwick présence de 4 agents fédéraux		

2.6.3. Assurer un libre-passage des poissons lorsque souhaitable.

2.6.3.A Faire une étude de l'état des ponceaux en fonction de l'habitat du poisson.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible et indicateur modifiés à valider	Rendre les travaux de caractérisation de INRS acceptable au public et ceux de L'OBVMR	2.6.3.A.1 Voir à intégrer les études INRS dans mis à jour PDE
Notes sur la piste		

2.6.3.B Éduquer le secteur de la voirie sur le bon maintien des ponceaux en fonction de l'habitat du poisson.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	70% des municipalités dont les employés ont reçu un rappel de formation d'ici 2023	2.6.3.B.1 Tournée des élus visant à informer les élus sur le maintien des ponceaux en fonction de l'habitat du poisson
Notes sur la piste		

2.6.3.C Développer un système de priorisation des ponceaux reliés à la sensibilité d'un sbv pour la faune aquatique et la fragmentation de son habitat

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	D'ici 2023, développer un système de priorisation des ponceaux relié à la sensibilité d'un sbv pour la faune aquatique et la fragmentation de son habitat	
Notes sur la piste		
issue table de travail salmonicole		

5. Développement durable

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem et bonifié avec Résalliance	Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février	<p>5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage.</p> <p>5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac</p>
Notes sur la piste		
<p>Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance</p> <p>5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac</p> <p>5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance</p>		